

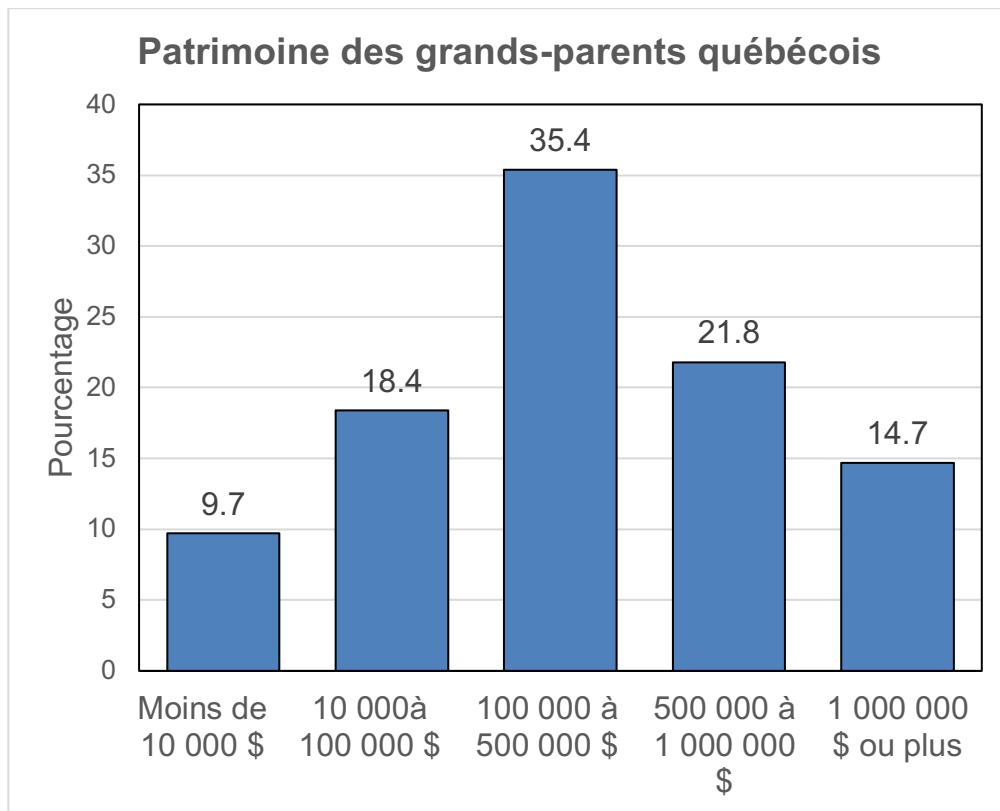
# **Transferts financiers des grands-parents vers les petits-enfants : Inégalités économiques sur trois générations**

La relation entre les grands-parents et leurs petits-enfants est multidimensionnelle. Une étude commanditée par l'AREQ (CSQ) et menée par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) a documenté différentes facettes des liens entre les grands-parents et leurs petits-enfants au Québec.

Ce document présente quelques-uns des résultats principaux portant sur les transferts financiers effectués par les grands-parents vers leurs petits-enfants. Les résultats mettent en lumière des importantes inégalités de patrimoine entre les grands-parents québécois, ainsi que la manière dont celles-ci influencent les transferts financiers vers les petits-enfants et la planification successorale des grands-parents.

## **Inégalités patrimoniales marquées, mais faible endettement des grands-parents**

Les transferts financiers intergénérationnels constituent une dimension centrale du soutien que les grands-parents offrent à leur famille. Ils prennent la forme d'héritages ou bien de transferts "*inter vivos*" (dons effectués du vivant) d'argent, actifs financiers ou biens immobiliers. Ces formes d'aide contribuent à la reproduction des inégalités, puisque les familles disposant d'un revenu ou d'un patrimoine plus élevé peuvent effectuer des transferts plus importants à leurs enfants et petits-enfants.



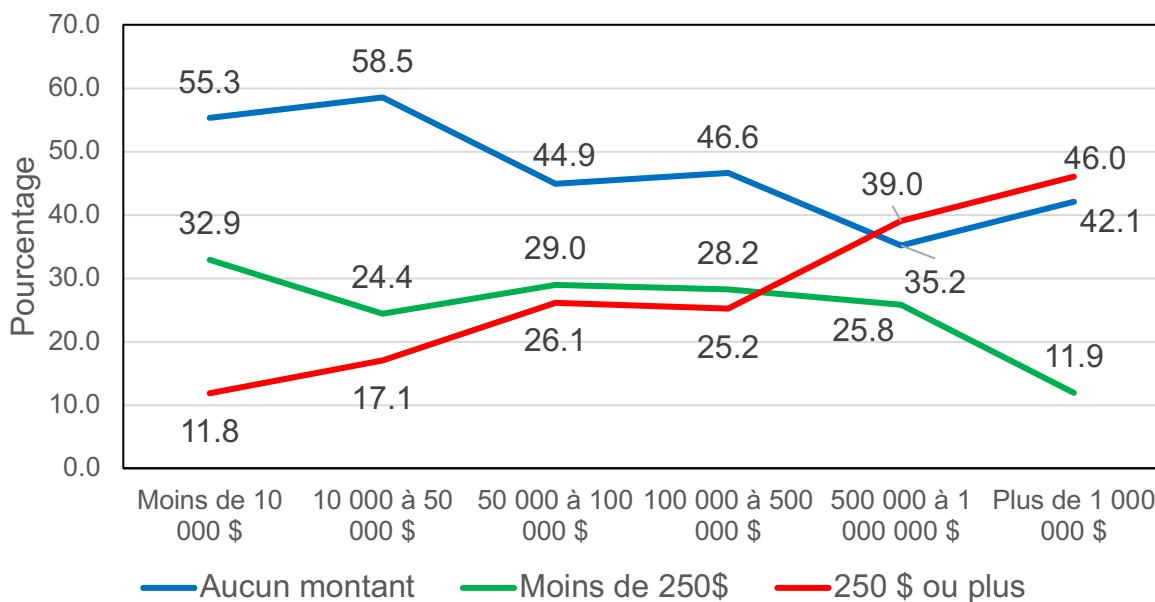
Le graphique affiché ci-dessus montre des inégalités patrimoniales marquées entre les grands-parents québécois en 2025. En effet, alors que 22% des grands-parents ont un patrimoine entre un demi-million de dollars et un million de dollars, et 15% des grands-parents ont un patrimoine de plus d'un million de dollars, environ 30% des grands-parents ont un patrimoine de moins de 100 000 \$. En particulier, 10% d'entre eux ont un patrimoine de moins de 10 000 \$. Par ailleurs, 18 % reçoivent le Supplément de revenu garanti, un programme destiné aux ménages de plus de 65 ans à faible revenu, ce qui témoigne de la vulnérabilité financière de certains grands-parents.

En contrepartie, les données collectées montrent aussi un faible endettement des grands-parents. Près de 70 % des grands-parents sondés ont moins de 5 000 \$ de dettes, tandis que 13 % déclarent des dettes de plus de 50 000 \$, selon le rapport.

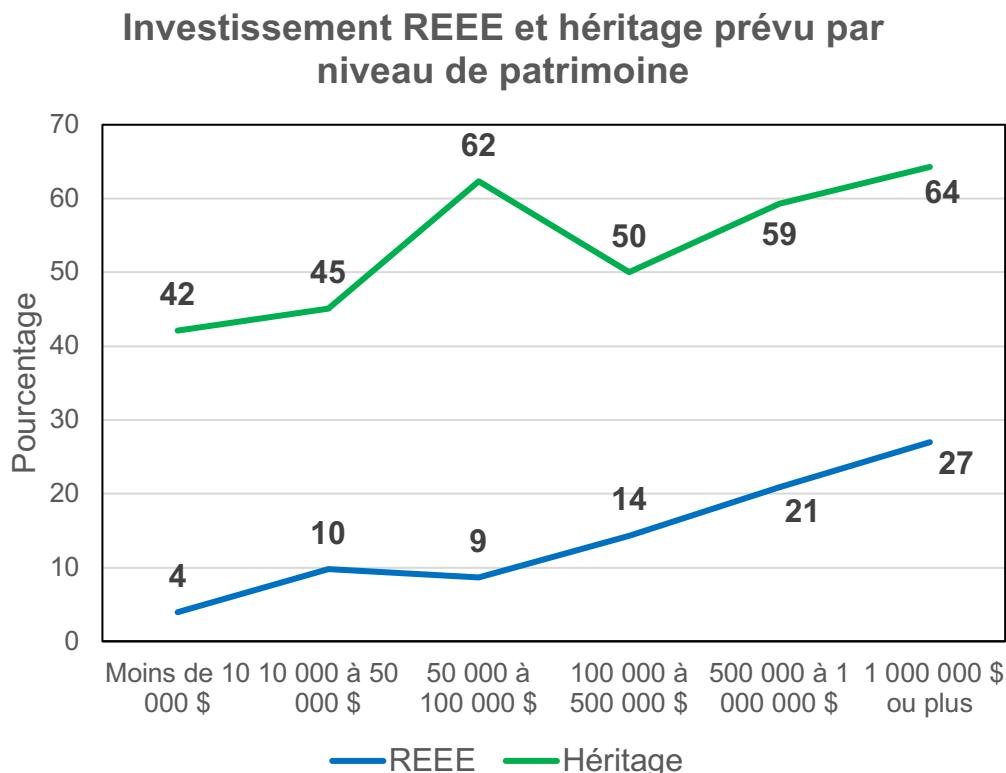
### **Importantes différences dans les montants donnés aux petits-enfants**

Les grands-parents les plus aisés ont non seulement une probabilité plus élevée d'effectuer un transfert, mais la valeur de ces transferts est aussi beaucoup plus grande. Le graphique ci-dessous montre que 39 % de ceux dont le patrimoine se situe entre 500 000 \$ et 1 million \$, et 46 % de ceux dépassant 1 million \$, ont donné 250 \$ ou plus à leurs petits-enfants, contre une faible proportion parmi les moins nantis. Les mêmes tendances s'observent pour les dons d'objets ou de biens. Par ailleurs, plus de 50% des grands-parents dont le patrimoine se situe sous 50 000 \$ n'ont effectué aucun don à leurs petits-enfants dans l'année précédant le sondage.

**Pourcentage des grands-parents effectuant un don d'argent ou d'actif financier, par montant du patrimoine**



Le graphique ci-dessous montre que, au niveau des REEEE et de la planification successorale, les écarts sont également importants : moins de 10 % des grands-parents ayant un patrimoine inférieur à 100 000 \$ ont investi dans un REEEE, contre plus de 20 % chez ceux dont le patrimoine dépasse 500 000 \$. Ces derniers sont également plus nombreux à prévoir laisser un héritage à leurs petits-enfants. Cela étant dit, il est pertinent de noter que même parmi les grands-parents dont le patrimoine est faible, une proportion importante d'entre eux prévoient laisser un héritage à leurs petits-enfants.



Ces résultats illustrent la manière dont les grands-parents mieux nantis sont en mesure de transférer des ressources financières importantes à leurs petits-enfants, parfois sur une base régulière, ce qui peut influencer leur trajectoire de vie et leurs possibilités futures. Nos données, qui portent sur les 12 mois précédent la collecte, suggèrent que certains petits-enfants reçoivent un soutien financier récurrent ou des héritages ou dons potentiels sous forme de REEEE, des avantages largement hors de portée pour ceux dont les grands-parents disposent de moyens plus limités.

### **Pour aller plus loin...**

Consultez le rapport *Les différentes formes et représentations de la grand-parentalité au Québec : Diversité et inégalités*, disponible sur Espace INRS  
<https://espace.inrs.ca/id/eprint/16758/>.

Cette fiche a été préparée par Xavier St-Denis et Béatrice Morselli (INRS).